

LE PLAN JUNCKER ET LES RÉGIONS

<http://www.euractiv.fr/sections/le-plan-juncker-et-les-regions>

Table des matières

Le financement du plan Juncker pose question 1	Le plan Juncker pourrait avoir des effets pervers sur la politique régionale..... 5
Vincent Aussilloux : « Le plan Juncker doit sortir des logiques partisanes et bénéficier aux projets les plus rentables » 2	Bernard Soulage: « Le plan Juncker marque une petite volonté d'investissement de la part de l'UE » 6
Les régions tentent de s'impliquer dans le plan Juncker 4	

Le financement du plan Juncker pose question

Le plan Juncker suscite des questions sur son architecture et son financement. Mais le monde de la finance attend avec impatience ces « project bonds sous stéroïdes ».

Appelé de ses vœux par la France de longue date, le plan d'investissement que l'UE est en train de mettre en place n'est qu'une pâle image des projets initiaux de l'Hexagone. La France souhaitait 1200 milliards sur 4 ans, le plan actuel représente 315 milliards sur 3 ans. Un montant déjà arraché de haute lutte aux partisans de la rigueur monétaire, dont le principe se retrouve dans l'architecture du dispositif. En effet, pour l'heure, seulement 2 milliards de fonds publics y sont consacrés, en provenance du budget européen.

6 milliards prélevés sur des programmes en cours

Au total, l'UE prévoit de verser 8 milliards d'euros, mais sur cette somme, 6 milliards d'euros étaient déjà budgétisés pour abonder le programme de soutien à la recherche Horizon 2020, ainsi que le mécanisme d'interconnexion européen (MIE), consacré aux transports et aux



réseaux européens. Un montant sous forme de garantie, et qui comptera double (16) en raison de la qualité de la signature. La BEI doit de son côté apporter 5 milliards, pour un fonds de départ de 5+16, soit 21 milliards d'euros. A partir de là, le programme d'investissement de la Commission Juncker parie sur un effet « démultiplicateur » de 15.

Un coup de poker qui s'inspire aussi de l'idée qu'un investissement privé sera économiquement plus efficace qu'un investissement public. La rentabilité étant a priori plus probable, les investissements potentiels seront plus importants.

Risque de déshabiller Paul pour habiller Jacques

Mais les parties prenantes ne sont pas dupes : ce nouveau mécanisme se fera à budget constant. Ce qui suppose nécessairement de déshabiller Paul pour habiller Jacques. C'est ce que montre l'exemple du Canal Seine-Nord Europe,

un des principaux projets d'infrastructure du moment, dont le financement nécessite 4,5 milliards d'euros. L'UE s'est engagée à y contribuer à hauteur de 60 %, par le biais du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Or ce dernier va justement être allégé d'une partie de ses fonds par le plan Juncker, soit -3,3 milliards sur trois ans. Le mécanisme est doté d'un budget total de 23 milliards sur 5 ans.

Flou artistique

Le Canal Seine-Nord, qui fait partie des 5 priorités européennes, à l'instar du train Lyon-Turin, pourrait conserver son budget. Mais rien n'est acquis et un flou artistique demeure. Ainsi, ces deux projets majeurs pour la France n'ont pas été insérés dans la liste des projets français candidats au plan Juncker, justement parce que la France souhaite qu'ils soient financés par

Suite à la page 2

Suite de la page 1

le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe. L'Italie a en revanche inscrit le Lyon-Turin dans sa propre liste....

Concrètement, « sur 4 ans, cela représente 16% de moins pour les projets transports européens et 790 millions d'euros dès 2015 » souligne la députée européenne Karima Delli, qui regrette que « ce qui devait être un investissement est en réalité une nouvelle coupe dans un budget européen déjà réduit à peau de chagrin, selon la logique d'austérité qui guide encore la Commission ».

Les députés européens globalement favorables à la mise en place d'un plan d'investissement regrettent en revanche de ne pas avoir voix au chapitre. Logé au sein de la Banque Européenne d'Investissement, le nouveau Fonds d'investissement sera géré par un double conseil d'administration, d'une part des experts, et d'autre part des représentants des parties prenantes (BEI, Commission).

Interrogations sur la mise en place

Au-delà des questions encore sans réponse, le plan Juncker s'est aussi attiré des critiques quant à ses chances de succès. L'agence S&P souligne ainsi, au rang des risques, celui que le plan n'attire pas suffisamment de capital, et qu'il peine à convaincre que les investissements en infrastructures permettent de relancer la croissance. La liste à la Prévert de 2000 projets présentée jusqu'à maintenant n'aide pas : au total, les Etats ont mis sur la table pour 1300 milliards de propositions d'investissement sans hiérarchiser leurs priorités, à l'exception des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

La plan Juncker, ou les « project bonds sous stéroïdes »

Une erreur qui peut aussi s'expliquer par la précipitation du plan, annoncé 3 semaines après la prise de fonction de la nouvelle Commission. Le programme est encore en devenir et les travaux associent désormais plus d'acteurs, y compris les collectivités

locales comme les régions européennes qui devraient désormais être impliquées dans le processus, après ne pas l'avoir pas été au sein des « task forces » initiales mise en place en novembre entre BEI, Etats et Commission.

Sur le fond, l'appétit des investisseurs européens pour des investissements garantis semble avoir été démontré par les « project bonds » mis en place par la BEI, qui représentent un réel succès en terme de levée de fonds. Parmi les 5 premiers projects bonds mis en place, la France héberge notamment celui d'Axione infrastructures, premier project bond sur les infrastructures numériques, il porte sur l'installation du Très Haut Débit dans des zones cibles.

Les projets qui seront financés par le Fonds européen pour les investissements stratégiques qualifiés de « project bonds sous stéroïdes » par un fonctionnaire européen, devraient rencontrer une demande encore plus importante de la part des investisseurs, ce qui permettrait de faire baisser leur coupon. Et d'assurer leur financement, selon des spécialistes du crédit.

Vincent Aussilloux : « Le plan Juncker doit sortir des logiques artisanes et bénéficier aux projets les plus rentables »

La logique macro économique du plan Juncker vise à relancer la



Vincent Aussilloux est responsable de la recherche du think-tank France Stratégie

croissance, en injectant de l'argent dans les zones particulièrement affectées par le ralentissement de la demande. Une théorie expliquée par Vincent Aussilloux, chef du département recherche au think-tank France Stratégie, qui dépend du Premier ministre.

L'Europe a-t-elle vraiment besoin d'un plan d'investissement aujourd'hui alors que les liquidités sont abondantes ?

La zone euro est dans une phase de stagnation de la croissance. Il y a un vrai

Suite à la page 3

Suite de la page 2

risque de déflation : les derniers chiffres de l'inflation reflète une évolution des prix négative. La politique monétaire doit être activée en réponse à ce problème, et la BCE le fait notamment avec la perspective du Quantitative Easing.

Mais les instruments monétaires sont insuffisants : il faut une vraie relance de la demande, et pour cela la plupart des États n'ont pas de marge de manœuvre en raison des contraintes budgétaires. L'autre intérêt de ce plan de relance vise à améliorer la compétitivité à terme : l'offre devrait s'en trouver améliorée, et l'UE sera plus attractive avec de meilleures infrastructures.

Comment fonctionnera l'effet de levier ?

Le plan Juncker répond au besoin de mobilisation des capitaux : il n'y a pas de déficit d'épargne en Europe, mais les contraintes de solvabilité imposées aux banques après la crise financière les a rendues très frileuses. C'est pour cela que l'on a décidé de mettre de l'argent public en garantie : cela permet un effet de levier. Le simple fait que l'on réduise le risque permet de mobiliser des fonds privés.

Ne serait-il pas plus simple de convaincre les banques de prêter de l'argent aux entreprises pour investir plutôt que de permettre aux entreprises d'accéder aux marchés des capitaux comme aux États-Unis ?

Non, parce qu'il ne faut pas risquer une nouvelle crise financière en poussant les banques à prendre trop de risques ! Les règles de solvabilité sont justifiées. Pour compléter le financement des banques, il faudrait surtout renforcer la finance de marché. La Commission travaille sur une nouvelle directive sur le marché unique des capitaux, mais cela prendra du temps. Aujourd'hui les grandes entreprises se financent sans problème sur les marchés, mais les petites et moyennes n'y arrivent pas. Du coup certaines d'entre elles se financent sur le marché américain, c'est

le cas de grosses PME innovantes. Et les investisseurs finissent par insister pour que le board s'installe près d'eux : cela incite les délocalisations. Il faut donc mieux développer le capital-risque en Europe, et décrocher les marchés qui sont encore très nationaux. Il y a beaucoup de capitaux en Allemagne, mais peu d'accès aux informations sur les projets des entreprises appartenant à d'autres pays de l'UE. Il faut aussi standardiser les informations que donnent les entreprises non cotées d'un pays à l'autre, ce qui simplifierait le processus.

En quoi le plan Juncker peut-il contribuer à relancer la croissance ?

Un de ses principaux critères repose sur la rapidité des projets : la logique est de ne financer que des projets qui démarrent au plus vite, et qui ne se feraient pas sans ce fond, ce qui permettra de la croissance additionnelle.

Est-ce que la composante emploi des projets sera un critère important ?

Pour l'instant les critères principaux reposent sur la rapidité de lancement du projet, la rentabilité de l'investissement ainsi que son niveau de risque. Mais il n'est pas impossible que ces critères soient pris en compte. On peut imaginer un plan de rénovation des bâtiments publics pour améliorer leur efficacité énergétique. Ce sont des projets très diffus sur tout le territoire, et pourvoyeur d'emploi.

Est-ce que les États du Sud de l'UE vont bénéficier plus que d'autres du plan Juncker ?

Ce qui est certain c'est qu'il n'est pas question de répartir l'enveloppe du plan Juncker artificiellement entre les 28 États membres : cela n'aurait pas de sens. Il faut choisir les projets les plus rentables, non financés par le marché et les plus utiles. Par ailleurs, c'est surtout dans les pays où la demande est insuffisante qu'il faut investir, notamment dans les pays du

Sud. Si on commence à vouloir répartir artificiellement les sommes, on perd la logique qui est derrière le plan Juncker et on risque de financer des projets non rentables et inutiles, des "éléphants blancs".

En revanche, il serait souhaitable de créer un second fonds, qui serait complémentaire, et qui pourrait fonctionner sous le principe de subventions de projets non directement rentables : c'est l'idée développée dans le rapport Enderlein-Pisani-Ferry.

Comment les experts qui décideront des projets élus ou non au plan Juncker vont-ils être sélectionnés ?

Il y aura un groupe d'experts de la BEI, et d'autres provenant des États membres. Nous souhaitons qu'un tiers du quorum soit représenté par des experts non européens, afin de sortir des logiques partisans stériles, ce qui permettra aux projets d'être sélectionnés pour leur efficacité, et non en fonction d'affinités nationales.

EurActiv.fr | Aline Robert

Les régions tentent de s'impliquer dans le plan Juncker

Les régions françaises veulent prendre part au plan Juncker, dans lequel elles voient une opportunité pour financer certains de leurs projets. Elles n'ont pour l'heure guère été consultées sur le sujet.

En décembre, la France a présenté une liste de 32 projets qu'elle considère comme éligible au plan d'investissement de 315 milliards d'euros porté par la Commission européenne. Une liste élaborée par le gouvernement, sans consultation des régions.

« Malheureusement, les 32 projets présentés par le gouvernement ont été choisis de manière unilatérale » regrette Pascal Gruselle, en charge des affaires européennes à l'Association des régions de France (ARF).

Manque de consultation

Un manque de consultation reconnu en filigrane dans la contribution française, dont l'objet n'était pas « d'identifier et d'inclure des projets portés par les collectivités territoriales et les collectivités d'outre-mer susceptibles de remplir les critères » souligne le texte, ni « d'associer et de consulter pleinement les différentes parties prenantes sur cette liste (collectivités locales, parlementaires, opérateurs etc) ».

La liste des projets portée par la France, qui reste pour l'heure « à vocation illustrative », est amenée à évoluer. Une brèche dans laquelle comptent bien s'engouffrer les régions.

« Le président de l'Association des régions de France a appelé les régions



Les ferries se succèdent chaque jour entre le port de Dover au Royaume-Uni et de Calais (France)-Paul J Martin/shutterstock

françaises à se mobiliser pour identifier des projets susceptibles d'être financés en partie par le plan Juncker » explique Pascal Gruselle.

Pour l'heure, des premiers contacts ont été pris. « Les présidents des régions françaises ont rencontré Philippe Leglise-Costa (alors conseiller Europe à l'Élysée) au début du mois de décembre afin d'aborder le plan d'investissement » indique-t-on à la région Ile-de-France.

Le président de la région Ile-de-France s'est également rendu en novembre à Bruxelles pour échanger sur le sujet. Mais du côté de la région Rhône-Alpes, on regrette « qu'aucun rendez-vous ne soit pris pour l'heure avec les services de la Commission européenne ou avec le gouvernement français » explique son vice-président, Bernard Soulage.

« On est toujours dans l'expectative concernant ce plan d'investissement. Est-ce que les régions sont vraiment concernées par le plan ? Cela reste à voir » s'interroge Pascal Gruselle.

Pour la Commission européenne, la coopération avec les régions semble être envisagée de manière assez réduite. « Certains projets proposés par la Commission et les Etats-membres peuvent être cofinancés par les fonds

structurels européens; dans ces cas-là, les régions seront impliquées dans la mise en place et le suivi des projets » a expliqué la Commission européenne à EurActiv.

Des projets en régions

Parmi les projets mentionnés dans la liste française figurent pourtant déjà quelques projets d'infrastructure – notamment dans les transports – dans lesquels les conseils régionaux sont en première ligne.

C'est notamment le cas de l'autoroute ferroviaire atlantique, auquel sont associées pas moins de cinq régions (Aquitaine, Centre, Ile-de-France, Nord-Pas de Calais et Poitou-Charentes), ou encore de l'extension du port de Calais, projet porté en partie par la région Nord-Pas de Calais.

Le port de Calais se positionne

L'extension du port de Calais, principal moyen de passage de la France au Royaume-Uni, prévoit le doublement de la capacité du port de Calais. Un projet censé permettre de répondre à

Suite à la page 5

Suite de la page 4

l'engorgement du port pour un coût total estimé de 900 millions d'euros.

« Figurer sur la liste des projets français éligibles au plan Juncker nous donne bon espoir d'obtenir les financements européens nécessaires » se félicite Guillaume Dury, directeur adjoint à la direction des ports, de la mer et du littoral de la Région Nord Pas de Calais. « De plus, cela crédibilise le projet auprès des investisseurs privés » poursuit-il.

Effet vertueux

Premier signe de l'effet vertueux du plan Juncker, le port de Calais a obtenu au mois de décembre la validation de la Banque européenne d'investissement (BEI) afin de lancer une émission obligataire, les fameux « Project bonds » de 525 millions d'euros, qui permettra d'appuyer la partie privée de l'investissement, d'un total de 630 millions d'euros.

« C'est la dynamique du Plan Juncker qui nous a permis d'obtenir l'accord de la Banque européenne d'investissement » reconnaît Guillaume Dury.

De son côté, l'État français prévoit de déboursier 100 millions d'euros, les collectivités locales 80 millions. Reste à financer 90 millions d'euros, « que nous allons demander à l'Union européenne » explique Guillaume Dury.

Ce financement européen pourrait toutefois ne pas provenir du Plan Juncker, mais du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Doté de 23 milliards d'euros, le MIE est affecté au financement des infrastructures de transports en Europe sur la période 2014-2020, et une partie doit être réorientée vers le plan d'investissement.

Le dossier de l'extension du port de Calais doit être soumis au plus tard fin février auprès de la Commission européenne pour une réponse vers la fin du mois de juin 2015.

Le plan Juncker pourrait avoir des effets pervers sur la politique régionale

Pour encourager les États membres à participer financièrement au plan Juncker, la Commission s'est engagée à sortir leurs contributions éventuelles du calcul de leur déficit. Mais les régions craignent que la clémence de Bruxelles ne détourne l'argent public des fonds structurels.



Le Comité des régions à Bruxelles - © European Union / CoR

Le renforcement de l'investissement au sein de l'Union européenne via le plan Juncker de 315 milliards d'euros pourrait ne pas être une bonne nouvelle pour tout le monde.

Parmi les inquiets figurent les régions françaises, principales gestionnaires en France des fonds structurels européens, qui craignent de voir cette politique desservie par le plan Juncker.

En France, les régions viennent

d'hériter de la gestion d'une importante partie de la manne de 15,9 milliards d'euros allouée à la politique de cohésion pour la période 2014-2020. C'est aussi le principal outil d'investissement de l'UE en faveur de la création d'emploi et de la croissance.

Additionalité garantie

Face aux inquiétudes des autorités régionales, la commissaire européenne à la politique régionale, Corina Cretu, a garanti que les fonds du Plan Juncker viendraient s'ajouter à ceux de la politique de cohésion, et ne grignoteraient pas les fonds structurels.

À l'occasion de la 140e session plénière du Comité des Régions qui s'est tenue le 5 décembre, la commissaire a tenté de rassurer. « Au cours des discussions, certains représentants ont expliqué craindre que le plan d'investissement ne détourne l'argent des politiques de cohésion existantes. Je souhaite dissiper ces inquiétudes : il n'y a pas

de chevauchements entre le fonds européen d'investissement et les fonds structurels » a-t-elle affirmé.

Une mise au point qui aura eu le mérite de rassurer – en partie- les représentants des régions françaises. « Il n'y a pas d'argent prélevé sur le budget de la politique de cohésion, c'est déjà une bonne nouvelle ! » se félicite une source au sein de la région Ile-de-France

Suite à la page 6

Suite de la page 5

Si l'additionalité entre les deux dispositifs semble garantie par la Commission européenne, ils pourraient cependant se retrouver en situation de concurrence.

Possibles victimes collatérales

En effet, la Commission a confirmé mi-janvier qu'elle ne prendrait pas en compte les contributions nationales au plan d'investissement dans le calcul du déficit des États membres participants.

Dans une communication distincte publiée le 13 janvier, la Commission a précisé que les contributions des États membres au Fonds européen pour les investissements stratégiques, bras armé du plan Juncker, ne seront pas prises en compte au moment d'évaluer l'ajustement budgétaire dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance.

Ce qui donne un avantage concurrentiel certain au plan Juncker pour attirer l'argent des États membres, au détriment de la politique de cohésion qui n'auront pas le même attrait pour l'Etat.

« Le problème est connu » concède le porte-parole de la Commission pour la politique régionale. « Mais les régions doivent aussi se saisir du plan d'investissement, qui représente une opportunité pour elles » poursuit-il.

Certains, au sein des conseils régionaux voient davantage dans le plan Juncker une fenêtre de tir pour négocier également l'exclusion de la part de cofinancements nationaux du calcul du déficit public, lorsqu'ils viennent compléter des projets bénéficiant d'un financement de la politique régionale. Une demande de longue date.

« Les régions françaises vont se mobiliser pour que la déductibilité des contributions nationales au financement de projet soient thématiques (par exemple pour la transition énergétique, le transport, etc... et pas seulement réservées aux investissements consentis via le plan d'investissement » explique une source proche du dossier.

Articulations possibles

Dans un mémo explicatif, la Commission européenne tente de proposer

des pistes pour concilier les deux dispositifs d'investissement. Elle explique par exemple que les fonds structurels européens peuvent être utilisés par les États membres pour investir dans les projets financés par le plan d'investissement.

Les États membres, mais aussi les régions sont encouragées à utiliser les fonds régionaux dont elles disposent sous forme de prêts, de fonds propres et de garanties afin d'en démultiplier l'effet. L'objectif affiché est de doubler le recours des fonds structurels à ces instruments financiers pour la période 2014-2020.

Autre main tendue envers les régions, la Commission européenne a lancé le 19 janvier en partenariat avec la banque européenne d'investissement une cellule d'information à destination des autorités régionales. Baptisée fi-compass, elle a pour ambition d'orienter et d'accompagner les régions européennes souhaitant porter des projets dans le cadre du plan Juncker.

Objectif assumé, passer au-dessus des dispositifs parfois très centralisés des États membres en permettant aux régions de porter directement leurs projets auprès de l'UE.

Bernard Soulage: « Le plan Juncker marque une petite volonté d'investissement de la part de l'UE »

Bernard Soulage, le vice-président de la région Rhône-Alpes estime le plan Juncker peu ambitieux. Il espère voir les régions françaises davantage



Bernard Soulage, Vice-président de la Région Rhône-Alpes au Comité des Régions
© European Union / Tim De Backer

impliquées dans sa mise en oeuvre.

Bernard Soulage est membre du Comité des régions européen (CoR) et vice-président de la région Rhône-Alpes, cinquième région de

l'Union européenne en matière de PIB. C'est également la deuxième région française en termes de population, de PIB et de superficie.

Suite à la page 7

Suite de la page 6

Les 315 milliards de plan Juncker vous semblent-ils suffisants pour relancer la croissance en UE ?

Ce plan d'investissement marque une "petite" volonté d'investissement de la part de l'Union européenne. Mais il faut garder à l'esprit qu'il y a très peu d'argent public dans les 315 milliards d'euros. Si ce plan est un bon signal pour l'investissement au sein de l'Union européenne, je pense très honnêtement qu'il aurait pu être plus ambitieux.

Au-delà de l'annonce du plan et de son mécanisme financier, la confirmation apportée par la Commission européenne que les cofinancements qu'apporteront les États membres dans le cadre du plan d'investissement ne seront pas pris en compte dans le cadre de l'application du pacte de stabilité est une excellente nouvelle. Cela montre une véritable volonté de la part de l'UE de mettre en œuvre les moyens de la relance de l'investissement.

Justement, le fait que les États membres puissent déduire les co-investissements réalisés dans le cadre du plan Juncker ne risque-t-il pas de déshabiller certains investissements de l'État français qui ne bénéficient pas de la même clémence de la part de Bruxelles comme les fonds structurels européens ?

Il est vrai qu'il existe un risque de concurrence entre les deux mécanismes de financements, je ne peux pas dire le contraire. Mais on peut tout de même espérer que les fonds structurels européens continuent de bénéficier des cofinancements de l'État français.

Comment imaginez-vous le rôle des régions françaises au sein de ce plan d'investissement ?

On a une visibilité très réduite sur les perspectives du plan d'investissement, nous sommes pour le moment encore au début du processus.

Pour la première étape, au cours de laquelle le gouvernement français a établi une liste de 32 projets et programme d'investissement étant éligibles au plan Juncker, les Régions françaises n'ont pas été consultées en amont. Je trouve d'ailleurs cela très classique de la part du gouvernement français d'avoir un problème de consultation et d'intégration des collectivités locales dans le processus de décision.

C'est un problème de méthode. Il aurait été logique – par exemple – d'organiser une réunion avec les présidents des régions de France. Il y a aussi une Association française des régions (ARF) qui peut jouer un rôle au sein de ce processus. Dans le cadre du dépôt de projets, il faut que le gouvernement entame un dialogue avec les régions.

La région Rhône-Alpes a-t-elle par exemple des projets qu'elle souhaiterait voir financés en partie par le plan Juncker ?

Dans la région Rhône-Alpes, nous avons bien sûr le projet emblématique de la ligne ferroviaire Lyon-Turin. Mais ce projet ne se situe pas sur une échelle de temps compatible avec la mise en œuvre du plan d'investissement de l'UE.

Nous avons par contre d'autres projets, comme le nœud ferroviaire lyonnais ou des projets dans le numérique et dans les énergies renouvelables qui pourraient y prétendre.

De fait, toutes les Régions françaises ont déjà établi des programmes d'investissement souhaitables et utiles (pour l'utilisation des fonds structurels européens sur la période 2014-2020) qui pourraient être réutilisés dans le cadre du plan Juncker !

Le plan Juncker pourrait en tout cas apporter un complément important aux fonds structurels européens, grâce auxquels les régions peuvent d'ores et déjà financer des projets d'infrastructure, car le mécanisme est plus rapide et plus souple.

EurActiv.fr | Cécile Barbrière

Pour de plus amples informations sur les éditions spéciales d'EurActiv...

Contactez-nous

Alexis Poulin
alexis.poulin@euractiv.com
+33 175 612 500

Aline Robert
aline.robert@euractiv.com
+33 175 612 503